

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS
patent des 1^{er} et 16 de chaque mois
et
se paient d'avance.
LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
Trois mois..... 5 fr.
Six mois..... 9 fr.
Un an..... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement
un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS
sont reçues au
Bureau du Journal
du Lot
et
se paient d'avance
Annonces... 25 c. à lig
Réclamations... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
M. Laffite et Co, place de la
Bourse 8, sont seuls chargés,
à Paris de recevoir les annonces
pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Cahors, le 27 Mai 1871

Dépêches Télégraphiques

Versailles, le 27 Mai, 1 h. 30 m. matin.

Le Chef du Pouvoir exécutif aux Préfets

Les troupes ont conquis tous les points et enlevé la place du château d'Eau, la caserne du Prince Eugène, les gares de chemins de fer et il ne leur reste plus que Belleville à occuper.

Nous avons fait déjà plus de 20,000 prisonniers.

Pour copie conforme :
Le Préfet du Lot,
E. POUJY.

On lit dans le Soir :

D'après une dépêche de Bruxelles, datée du 23 mai, le bruit court que les citoyens Félix Piat et Pascal Grousset sont arrivés dans cette ville. Si le fait est vrai, nous espérons que le gouvernement belge ne refusera pas leur extradition.

On lit aux dernières nouvelles de la Liberté :

Le ministère des finances vient de sauter, et des débris de papier brûlé arrivent jusqu'au Pecq; nous en possédons des échantillons entre les mains.

La dépêche suivante a été adressée aux maires des localités voisines de Paris.

Le 24 mai 1871, 8 h. 50 m.

Intérieur à maires : Sevres, Meudon, Saint-Germain, Rueil.

Insurrection, vaincue à Paris, se venge par l'incendie. Réunissez d'urgence les pompiers de votre commune et faites-les venir à Paris.

Rendez-vous au Trocadéro, avec pompes et costume de feu. Mettez-vous à la disposition du maréchal Mac-Mahon. Prévenez-moi télégraphiquement.

Versailles, 25 mai, 4 h. 30 du soir.

Le fort de Bicêtre est occupé par nos troupes. On assure que Raoul Rigault a été fusillé dans la matinée.

Une épaisse fumée couvre toujours Paris et fait craindre de nouveaux incendies.

On écrit au Journal de Bordeaux :

Hier soir, on discutait avec véhémence dans les salons de M. Thiers les dures conditions de la paix. Un ou deux membres du gouvernement du 4 septembre laissaient peser toute la responsabilité du traité sur le gouvernement actuel. Depuis quelques instants, M. Thiers, accouru à la cheminée et causant lui-même avec un membre du corps diplomatique, réprimait des marques d'impatience. N'y tenant plus, il

quitte brusquement son interlocuteur, et s'avance vers le groupe. On l'écoute, on lui fait place, on l'entoure.

« Les conditions de la paix, messieurs, dit-il avec feu, ce n'est pas moi qui les ai faites ; c'est le 4 septembre. Le 31 octobre j'eusse fait la paix si j'avais été le maître, sans donner un pouce de notre territoire, ni même une pierre de nos forteresses ; les pierres nous seraient restées. La Prusse, à cette époque, se contentait du démantèlement de Strasbourg et d'un milliard et demi. »

Ce n'était pas là précisément une révélation. M. Thiers avait depuis longtemps fait connaître à Tours, à Bordeaux, à Versailles, le résultat de ses négociations, rejeté par le gouvernement du septembre.

Une réflexion vous viendra tout naturellement à l'esprit.

Si le 31 octobre M. Thiers obtenait la paix à ces conditions, et il l'a cent fois affirmé, M. de Bismark, qui se montrait si disposé à conclure la paix après Sedan, n'eût-il pas fait des conditions plus douces encore ?

On voit ce que nous coûte le 4 septembre, aggravé de l'insurrection de Paris.

Pour extrait : A. Laytou.

Correspondances

(Service spécial du Journal du Lot).

Versailles, 26 mai.

Les opérations militaires sont activement poursuivies par les trois corps qui opèrent dans Paris. L'armée est admirable d'énergie ; elle n'a essuyé que très peu de pertes.

Les seuls points de Paris où les insurgés résistent encore sont les buttes Chaumont et Belleville qui continuent ce matin une canonnade violente, mais il est probable que la journée verra la fin de l'insurrection.

Nos troupes occupent le fort de Montrouge. Nous avons pris cette nuit l'Hôtel-de-Ville et occupé toute la cité. On parlait hier de l'incendie du Palais de Justice, jusqu'à présent cette nouvelle n'est pas confirmée et nous espérons qu'elle est fautive.

Hier, vers 1 heure 1/2, une forte explosion a été entendue à Versailles ; c'était le Luxembourg que les insurgés venaient de faire sauter en partie.

Il ne reste plus qu'un brasier sur l'emplacement des Tuileries jusqu'aux deux guichets Lesdiguères et Roban.

Une grande partie du Louvre est brûlée. On n'espère guère que sauver la colonnade. Le Palais Royal est brûlé.

Le Français donne les détails suivants :

Les habitants de la rue de Lille ont été prévenus mardi, à 8 heures 1/2 du soir, que le feu allait être mis au Conseil d'Etat, et que leurs maisons étaient destinées à subir le même sort. Peu d'heures après, les incendiaires promenant des torches et versant du pétrole, ont parcouru la rue de Lille. On nous cite parmi les habitations anéanties les quatre maisons qui forment les angles de la rue du Bac et de la rue de Lille. La maison du Bon Marché, à l'extrémité de la rue du Bac, est

absolument détruite. Rue Royale, les pompiers lançaient avec des pompes des jets qui paraissent exciter plutôt qu'éteindre l'incendie. On saisit leurs pompes qui étaient pleines de pétrole.

Le capitaine des pompiers et les servants de la pompe, qui appartenaient à la Commune, furent immédiatement fusillés.

Bien que le feu soit à l'Hôtel-de-Ville, on espère encore sauver une partie notable de ce monument.

Le ministère des affaires étrangères et le ministère de la guerre sont en bon état. La maison qui fait le coin de la rue Bellechasse est brûlée. La caserne du quai d'Orsay ne paraît pas atteinte. La caisse des dépôts et consignations est brûlée. Le ministère des finances est absolument détruit.

A la place Vendôme, tout est en bon état. La barricade qui barrait la rue Castiglione à la hauteur de la rue Saint-Honoré, existe encore.

Vers midi, on a arrêté dans la rue Miro-mesnil des femmes et des enfants porteurs d'arrosoirs à l'aide desquels ils jetaient du pétrole dans les caves, à travers les soupiroux. On dit que les magasins du Petit-St-Thomas, rue du Bac, désigné pour être brûlé, n'a échappé que parce que les propriétaires avaient remis 50,000 francs à un des principaux agents de la Commune. On dit que les communaux n'avaient pas évacué leur ambulance des Tuileries et que 400 de leurs blessés avaient péri dans les flammes. A six heures du soir, arrivaient à Paris de longues files de fourgons chargés de pompes et remplis d'hommes de bonne volonté arrivés de Rambouillet, de Chartres et de diverses autres villes de la ligne de l'Ouest, pour conjurer les progrès de l'incendie qui consume Paris.

On prétend que c'est un colonel américain fait prisonnier qui avait préparé toute l'œuvre d'incendie et d'explosions. Il a été, assure-t-on, fusillé.

Le nombre des prisonniers faits jusqu'à présent est de 12,000 ; nous en aurons bientôt 20,000. Le nombre des insurgés tués est considérable.

On assure que le général Vinoy serait nommé gouverneur de Paris.

D'après le *Gaulois* l'archevêque de Paris aurait été fusillé.

M. Rampont est parti hier, dit le *Soir* pour réorganiser le service des postes à Paris.

Le général Clinchant aurait fait demander à Versailles des pièces de marine, afin d'armer la butte Montmartre et de tirer sur Belleville d'où les insurgés font sur lui un feu très-vif.

On assure, dit le *Temps*, que le chef principal des insurgés, M. Delescluze, a été arrêté à Villiers-le-Bel. Deux membres du Comité de Salut public, Eudes et Ranvier auraient été également arrêtés et conduits à Versailles. On dit enfin que Félix Piat et Pascal Grousset ont réussi à s'enfuir et à gagner la Belgique, il y a deux jours déjà.

Le général Cluseret aurait été arrêté.

On lit dans le *Journal officiel* :

Nous pensions hier que la guerre civile serait terminée dans la journée qui s'achève, et que nous étions arrivés au terme de la série effroyable de malheurs qui ont fondu sur la France. Mais les misérables auteurs de l'insurrection, se voyant sur le point d'être anéantis, ont voulu consommer leur œuvre en livrant Paris aux flammes.

Ils ont commencé par les Tuileries, qui ont brûlé la nuit entière et une partie de la mati-

née. Un moment on a pu craindre de voir le feu s'étendre jusqu'au Louvre, et dévorer les chefs d'œuvre qu'il renferme ; mais cet irréparable malheur nous a été épargné, grâce au dévouement de nos soldats.

A 10 h. ce matin, éclatait l'incendie de l'Hôtel-de-Ville. Le Palais Royal, le ministère des finances, le palais de la Légion d'honneur, plusieurs autres édifices, un assez grand nombre de maisons particulières ont été la proie des flammes.

Depuis des siècles, l'histoire ne connaissait plus ni de tels désastres ni de tels crimes.

Nous extrayons d'un rapport adressé au ministre de l'instruction publique, par des députés envoyés à Paris dans la journée, les détails suivants :

La bibliothèque du Louvre n'existe plus. Il n'en reste pas un seul volume.

L'Hôtel-de-Ville et sa bibliothèque sont en ce moment en flammes.

Tout était prêt pour l'incendie de l'Institut et de la bibliothèque Mazarine ; la rapide attaque de nos marins a déjoué ces projets abominables. La bibliothèque nationale a dû de même, au courage de nos soldats, sa préservation. L'éclat des Beaux-Arts, les collections de Sévres, placées depuis le siège au ministère de l'Agriculture, sont maintenant à l'abri de tout danger et occupées par des postes nombreux. Tout fait espérer que le Luxembourg n'a pas été atteint.

On lit dans la Liberté :

Une grande préoccupation du maréchal Mac-Mahon était la Banque.

On savait que les employés, armés, n'étaient que tolérés, et que la Commune avait donné des ordres pour que les caves, pleines d'or, fussent pillées au dernier moment par les premiers arrivés.

Une demi-brigade a été dirigée vers la Banque, immédiatement après la prise de la place Vendôme.

Il était temps, les braves employés étaient aux abois. Ils entendaient la mitraille, le canon tonner de toutes parts, et ils s'attendaient à être forcés.

Les derniers millions de la Banque ne sont pas volés. Il y en a déjà eu bien assez de réquisitionnés, même avec le consentement de M. Thiers.

— Il y a des rues dans Paris où des cadavres d'insurgés sont amoncelés. Il y en a dans presque toutes les maisons, où un très-grand nombre d'hommes blessés se sont réfugiés et sont morts isolément, privés des premiers secours.

Pour extrait : A. Laytou.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 24 mai.

M. l'amiral de La Roncière le Noury.

En présence des douloureuses nouvelles dont à chaque instant nous arrive l'effroyable développement, dans la cruelle douleur de nos cœurs, je demande qu'il n'y ait pas de séance aujourd'hui. (Interruptions. — Au contraire !)

Si le Gouvernement a des communications à nous faire, certainement nous les accueillerons avec empressement, avec espérance. Mais quant aux affaires autres qui sont à l'ordre du jour, je ne me sens pas, quant à moi, l'esprit en état d'y penser. (Très-bien !)

Ce que nous avons à faire, c'est de prier Dieu qu'il inspire à nos gouvernants des déterminations viriles, des résolutions d'énergiques répressions pour ces criminels qui désolent la France, qui

désolent le monde entier.

En conséquence, lorsque le Gouvernement aura fait les communications qu'il doit avoir à nous faire, je demande que la séance soit levée. (Non ! non ! — Si ! si !)

M. Pagès Duport. Il faut faire appel à l'union de tous les honnêtes gens.

M. Dahirel. Je suis plein de confiance dans les mesures que pourra prendre le chef du pouvoir exécutif, et je m'empresse de rendre témoignage aux grands efforts qu'il a faits pour nous retirer des malheurs qui accablent notre patrie.

Néanmoins, M. Thiers a reconnu lui-même qu'il était une émanation de cette assemblée; il a promis d'écouter ses conseils et de les suivre. Je le prie donc de vouloir bien nous dire quelles sont les mesures qu'il a déjà prises et celles qu'il compte prendre en ce qui touche l'administration du département de la Seine. (Applaudissements à droite.)

M. Thiers, chef du pouvoir exécutif. Je me suis transporté ce matin à Paris au quartier général; j'ai tout vu; je ne puis pas vous consoler, car je suis inconsolable moi-même des malheurs qui viennent de frapper le pays.

Je dirai d'abord que l'insurrection est vaincue. Le drapeau tricolore flotte sur la plus grande partie de Paris, et les attentats odieux, abominables, sans exemple dans l'histoire, auxquels vous assistez, n'étaient que des actes de désespoir de la part des scélérats qui ont eu le prétention de dominer un moment la France. C'est en se retirant devant nos troupes qu'ils ont mis le feu.

Hier, nous étions à la Madeleine, à l'Opéra; nous nous étions emparés des hauteurs de Montmartre; nous enveloppions déjà la place Vendôme, les Tuileries et le Louvre; sur la rive gauche, le général de Cisse bordait la Seine de ses vaillantes troupes dans une grande étendue.

Sur le soir on voulut laisser à nos soldats un peu de repos.

Quoi qu'on eût fait, rien n'aurait pu empêcher les crimes de cette nuit, depuis longtemps préparés.

Ces scélérats ont donc livré aux flammes le ministère des finances, les Tuileries, le palais du quai d'Orsay où se réunissait le conseil d'Etat et la cour des Comptes: leurs retranchements étaient inabornables, et ils employaient le pétrole dont la violence ne pouvait pas être arrêtée.

Ce matin, nos généraux se sont emparés de la place de la Concorde, de la place Vendôme, des Tuileries qui ne sont plus, hélas ! qu'un monceau de cendres ! (Exclamations.)

Sur-le-champ, le général Douay, avec ses troupes, qui ont montré le plus grand dévouement, a fait une coupure dans les bâtiments pour préserver le Louvre; nous avons lieu d'espérer que le Louvre sera garanti, une dépêche récente que je viens de recevoir m'en donne la plus forte espérance. (Mouvement.) Le drapeau tricolore flotte sur le Louvre.

Mais j'ai une nouvelle douleur à vous infliger: L'Hôtel-de-Ville est en flammes ! (Exclamations d'indignation.)

Les abominables scélérats que nous poursuivons, sentant qu'ils ne peuvent plus conserver Paris, leur victime, ne veulent le livrer que détruit. Mais ils sont environnés de toutes parts, ils se retirent, et j'ai l'espérance, la certitude que ce soir, demain au plus tard, l'armée occupera Paris tout entier.

Ainsi, l'insurrection est vaincue, à un prix cruel sans doute. Mais personne ne pouvait arrêter les mains des scélérats qui, maîtres de nos monuments, ont commis avec le pétrole ce dernier crime sans exemple dans l'histoire. Ils ont de plus envoyé des bombes remplies de pétrole contre nos soldats, dont quelques-uns ont été odieusement brûlés. (Nouvelles exclamations.)

Maintenant, qu'avons-nous à faire? On nous demande où est le remède, quels sont nos vœux, nos moyens. Permettez-moi de vous dire que le premier à mon avis, c'est de conserver notre sang-froid (Très-bien ! très-bien !) pour prendre les résolutions nécessaires. Le second, c'est l'union; (Nouvelle approbation.) car, dans des circonstances si graves, sans union, le pouvoir serait affaibli, quand il doit être fortifié. (Très-bien ! très-bien !)

Il faut d'abord achever notre victoire, qui est certaine; il faut que nos soldats arrivent aux dernières limites de la capitale, ils y seront, je le répète, ce soir ou demain au plus tard.

Voilà le premier besoin: achever la victoire. Elle était difficile; cent mille hommes et les premiers généraux de la France y sont employés. Leur conduite excite l'admiration des étrangers, qui nous la témoignent. Ce n'est pas le moment de se livrer à des agitations qui affaibliraient l'armée, comme le pouvoir. (Vive approbation.)

Après la victoire, il faudra punir légalement, mais implacablement. (Applaudissements.) Oui, la conscience publique doit être implacable. (Vif mouvement d'approbation.) mais il faut l'être avec les lois. (Bravo ! bravo !)

Quant à moi, je proposerai de remettre dans vos mains le droit de grâce; vous vous associerai à notre responsabilité, comme nous sommes toujours prêts à nous associer à la vôtre. (Très-bien !)

Si vous ne voulez pas la partager avec nous (Si ! si !), je la prendrai, moi, s'il le faut, devant mon pays devant la justice et devant l'histoire. (Très-bien ! très-bien !); mais ce ne serait qu'à votre refus (Non ! non !)

Je tâche d'apporter la plus grande précision dans ces explications, et je veux parler comme j'agis, avec netteté. La victoire achevée, la justice aura son cours.

Aujourd'hui, je le sais, certains bruits ont circulé dont on voudrait faire un grief. On a dit que nous armions de nouveau la garde nationale, que nous mettions des armes dans de mauvaises mains. C'est faux.

Quant à l'administration de Paris, dans une mention inexacte, je l'affirme, il a été dit que cette administration avait été confiée à l'honorable M. Jules Ferry. Je vais expliquer ce qui est :

M. Ferry ne prétend nullement être préfet de la Seine. C'est par pur dévouement qu'il est parti hier pour aider à établir un gouvernement temporaire jusqu'à l'installation d'un gouvernement régulier.

Ce gouvernement régulier nous ne pouvons pas le créer sans vous. Il faut désarmer la population de Paris. (Très-bien ! très-bien !) Vous verrez demain une résolution prise à cet égard. Ce n'est pas aujourd'hui qu'il fallait le faire.

Voilà les explications que je me hâte de vous donner avant toute provocation autre qu'une simple allusion à l'administration de la ville de Paris.

Nous nous occupons d'appliquer la loi qui nous attribue la nomination des maires de Paris; mais, de grâce, messieurs, ne soyez pas impatients; nous ne pouvons pas marcher plus vite que les événements. Les obus sifflent encore dans l'atmosphère de Paris; je suis convaincu, à voir la trace des misérables qui abandonnent la ville, que le combat sera fini ce soir ou demain au plus tard. Oui, l'insurrection est vaincue, et j'espère que c'est à jamais; non, jamais, après une telle défaite, après les crimes dont le monde est épouvanté, notre pays n'assistera plus à un tel spectacle. (Très-bien ! très-bien !)

N'ajoutez pas encore à toutes nos difficultés, qui restent immenses: j'en ai plus qu'avant la victoire. (C'est vrai !) Je comptais sur un peu de repos, j'en désespère... Vous pouvez me le rendre. (Non ! non !)

M. Pagès Duport. Personne n'y songe; soyez-en sûr.

M. le chef du pouvoir exécutif... je vous en serai reconnaissant.

Mais je vous en supplie, n'ajoutez pas un trouble inutile à toutes les difficultés que rencontre le Gouvernement en ce moment. Soyez convaincus que tout ce que vous éprouvez, nous l'éprouvons; et je dirai, moi qui l'ai vu, moi qui assiste de si près à tous nos malheurs, je l'éprouve et je dois l'éprouver plus que personne, parce que j'en vois plus que personne ne peut en voir.

Je vous en adjure, laissez-nous le calme dont nous avons besoin pour agir: nul ne voudrait, nul ne pourrait se servir de sa main si on la lui secouait au moment même qu'il s'en sert. (Marques d'assentiment.)

Versailles, 25 mai, 6 h. soir.

A l'Assemblée il est donné lecture de la dépêche suivante du général de Cissey.

2 heures.

Le fort de Montrouge, la redoute des Hautes-Bruyères sont à nous. Les forts de Bicêtre et d'Ivry vont être sommés de se rendre.

Nous sommes maîtres du Panthéon, des halles aux vins.

Il ne reste plus que la barrière d'Italie pour laquelle nous prenons les dispositions nécessaires, en attendant, pour resserrer le blocus.

Ne laissez passer personne.

M. Picard lit ensuite une dépêche qui explique la nécessité de restreindre les laisser-passer. Il existe encore un foyer de résistance.

Le commandant du Mont-Valérien signale de nouveaux incendies.

Nous pensons, dit M. Picard, toucher à la fin de la lutte.

M. Picard ajoute que l'appel fait aux départements a été entendu; de nombreux pompiers sont déjà arrivés.

Relativement à la question des otages, M. Picard dit qu'il regrette de ne pouvoir pas en parler: Il n'a rien à en dire. (Sensation.)

M. Picard lit une autre dépêche qu'il reçoit au moment où il descend de la tribune, annonçant l'occupation du fort de Bicêtre.

Le bruit courait à Paris que les buttes Chaumont étaient occupées par nos troupes. On sait que de ce point de résistance les insurgés faisaient pleuvoir des obus à pétrole sur nos troupes.

Le ministre répète, en terminant, que l'insurrection paraît forcée dans ses derniers retranchements.

Pour extrait: A. Layton.

INFORMATIONS.

On assure, dit le Français, que le conseil des ministres s'est occupé, aujourd'hui, de toutes les questions relatives à la répression

des faits insurrectionnels promis hier à la Chambre, par M. Thiers. Les accusés seraient renvoyés en partie devant la juridiction militaire et en partie devant les tribunaux ordinaires. Ceux-ci connaîtraient de tous les crimes ayant à un degré quelconque le droit commun, tels qu'assassinats, vols, pillages de propriétés publiques ou privées, usurpation de fonctions, etc. Les conseils de guerre auraient à statuer sur tous les faits se rattachant plus exclusivement à l'insurrection.

La Commission du budget a entendu dans sa séance de dimanche, M. Rouland, gouverneur de la Banque de France.

Les honorables députés qui étudient en ce moment notre passif et notre actif, veulent dresser la situation exacte de la Banque de France.

Ils ont commencé cet important travail, avec M. Rouland.

L'Avenir libéral prête, au sujet de notre situation financière, les paroles suivantes à un membre de la Commission:

« Si, au 18 mars, l'insurrection n'avait pas éclaté, la France pouvait se tirer d'affaire sans trop de peine. Nous possédons de grandes, de très-grandes ressources qu'il s'agit de bien utiliser. Il ne s'agit, pour s'en rendre compte, que d'avoir, comme moi, des éléments d'appréciation entre les mains.

» Au 18 mars, vous le savez, M. Pouyer-Quertier avait reçu des offres d'argent s'élevant à la somme énorme de deux milliards et demi.

» Nous allons être contraints de recourir à de nouveaux impôts pour faire face à une dette de 1,100 millions. Les sucres, les vins, les alcools vont être frappés.

» Nous imposerons aussi les matières premières, les lins, les cotons, les laines, etc. M. Lambrecht, ministre du commerce, est en conférence depuis quelques jours à ce sujet, avec les représentants les plus autorisés de l'industrie du nord, MM. Kuhlmann, Dequoy, Alfred Delasalle et Delafosse.

» Cette imposition nouvelle aura nécessairement un corrélatif dans l'établissement de droits proportionnels sur les produits fabriqués.

» Nous reviendrons forcément au système protectionniste, pour nos échanges internationaux.

» Combien cela durera-t-il? Je ne sais.

» Mais si l'ordre renaît, si la France vient à se débarrasser de l'insurrection et des appréhensions de l'insurrection pour quelques années, ce qui est probable, attendez-vous à voir des miracles se produire dans le travail national et dans le retour de la fortune publique.

Nous lisons dans la Liberté:

Il n'est bruit, dans le monde politique, que de l'interrogatoire que M. Picard a eu l'imprudence de faire subir lui-même au fameux Assi, ex-membre de la criminelle Commune de Paris.

Assi a été, vis-à-vis de M. Ernest Picard, non-seulement hautain et impérieux, mais encore supérieur et, pour ainsi dire, victorieux.

Il a fait observer à M. Picard qu'il n'appartenait pas à l'usurpateur du 4 septembre d'interroger l'usurpateur du 18 mars; il lui a dit que si la Commune a fait beaucoup de mal à la France, c'est qu'elle a imité, malheureusement, en bien des points, le gouvernement de la défense nationale.

Enfin, Assi aurait terminé en affirmant que si M. Picard n'était pas ministre, il aurait sollicité l'honneur de défendre les insurgés devant les tribunaux.

Il est fâcheux que les réponses d'Assi n'aient pas été consignées dans un procès-verbal que l'histoire eût accueilli avec soin et empressement.

Ce sont les marins qui ont les premiers mis le pied dans Paris, sous la conduite du vaillant capitaine de frégate Trèves. C'est déjà lui qui s'était emparé de Vanves.

Aussitôt après arriva le 37^e de ligne, qui enleva les barricades avec une grande vigueur. Toutes les troupes d'ailleurs ont été admirables d'entrain, de vaillance, d'ordre et de discipline.

Les ministres étrangers résidant à Versailles ont envoyé des instructions à Paris pour qu'on n'accorde pas la protection de leurs

pavillons aux fuyards de la Commune. Les insurgés sont considérés par eux comme des criminels ordinaires. Seule la légation des Etats-Unis n'a pas cru devoir prendre cette mesure.

On lit dans Paris-Journal:

M. Jules Ferry a de nombreux amis parmi les affreux coquins qu'on a pris les armes à la main ces dernières journées.

Aussi ne se passe-t-il guère de jours où quelques-uns de ces insurgés du 18 mars ne se réclament de l'insurgé du 4 septembre, et ne reçoivent la visite de leur ancien collaborateur, Volens, nolens, il lui faut solliciter pour eux, et se charger des commissions dont ils veulent bien le charger pour leur famille.

A propos de ce même M. Ferry, est-il vrai, comme l'assurait aujourd'hui le secrétaire d'une commission de finance de l'Assemblée, que ce maire sans mairie et ce préfet in partibus infidelium, a touché jusqu'à présent les traitements, frais de représentations et allocations dont jouissait M. Haussmann.

Les églises ont été l'objet des plus ignominieuses profanations.

Il y a quatre jours, la Trinité a été pillée de fond en comble.

A Notre-Dame de Lorette, les fédérés ont affublé la statue de la Vierge de vêtements d'homme et lui ont mis une pipe à la bouche.

Toujours les « franchises municipales. »

Pour extrait: A Layton.

Chronique locale

A NOS LECTEURS

A partir du 1^{er} Mai, le Journal du Lot paraît régulièrement trois fois par semaine, sur double feuille.

Nous reproduisons, d'après le compte-rendu sténographique du Journal Officiel, toutes les discussions de l'Assemblée Nationale sur les questions importantes.

En outre, nous nous sommes mis en mesure de publier des Correspondances et des Dépêches télégraphiques, qui tiendront nos abonnés au courant des nouvelles les plus récentes, avant l'arrivée des autres journaux à Cahors.

Le prix du Journal du Lot n'est pas augmenté.

A. LAYTON.

Notre compatriote M. Perboyre, capitaine au 3^e régiment de génie, vient d'être nommé chevalier de la légion d'honneur par arrêté du chef du pouvoir exécutif en date du 21 mai.

GARDE NATIONALE SÉDENTAIRE DE CAHORS.

Ordre de M. Laplaine, commandant par intérim.

A partir de dimanche 28 mai; Il n'y aura pas d'exercice jusqu'à nouvel ordre.

L'adjudant:

THIERRY.

On lit dans le Courrier de la Vienne du 23:

Hier soir, un train venant d'Angoulême a amené à la gare de Poitiers le citoyen Blanqui, venant de la prison de Cahors. Il était escorté de 4 gendarmes commandés par un maréchal des logis.

Le prisonnier a été transféré dans le train express de 11 h. 25, qui l'a transporté à Versailles.

Le ministre de l'intérieur écrit aux préfets pour les engager à hâter la répartition des fonds recueillis pour les familles des militaires pauvres.

Avis aux éleveurs. — L'administration des Haras, dont le dépôt est à Villeneuve sur Lot, a l'honneur de prévenir le public que les étalons détachés à la station de Cahors terminera la

monte le 1^{er} juillet prochain. Les propriétaires des juments qui désireraient les présenter à la saillie sont donc priés de se hâter d'arriver pour ne pas laisser passer le délai, irrévocablement fixé comme il est dit :

Les propriétaires qui auraient obtenu des produits de l'année précédente, sont priés d'en rendre compte au chef de la station.

Athlète demi-sang, carrossier.
Daout, pur sang arabe.
Prix de la saillie, 4 francs

Lettre de Mgr l'Evêque de Cahors prescrivant des prières publiques.

Nos très chers Frères,

Pendant ces longs mois d'humiliations et de désastres qui viennent de nous accabler, vous avez répondu avec empressement à nos appels et quelquefois vous les avez devancés, pour faire monter vers le ciel vos supplications et vos prières. Vous aviez compris que les moyens humains ne suffisaient pas pour guérir les maux dont nous souffrions, et que Dieu seul, qui tient en ses mains les destinées des nations comme celles des individus, pouvait venir efficacement au secours de notre détresse.

Aussi étiez-vous étonnés qu'aucun acte public et solennel n'attestât la foi de la France chrétienne, et ne lui méritât la miséricorde et le pardon.

L'Assemblée nationale a répondu à ce sentiment, et M. le ministre des Cultes nous transmet le décret par lequel elle a décidé que des prières publiques seraient demandées dans toute la France pour supplier Dieu d'apaiser nos discordes civiles, et de mettre un terme aux maux qui nous affligent.

Elle est triste, en effet, la situation de notre malheureuse patrie ! A peine sortie des horreurs de la guerre étrangère et sentant encore le pied de l'ennemi qui foule une partie de son sol, elle se voit déchirée par des dissensions intestines, et arrêtée dans tous ses efforts pour réparer ses désastres. Tous les cœurs vraiment français gémissent des scènes déplorables qui deshonnorent la capitale, et aspirent après le moment où les tentatives insensées de quelques pervers seront comprimées. Mais quand l'ordre matériel sera rétabli, pourrons-nous envisager l'avenir sans crainte, et notre société désorganisée, trouvera-t-elle une base sur laquelle elle puisse se reconstituer ?

Helas ! N. T. C. F., il faudrait reconnaître nos erreurs, avouer nos fautes, accepter les conditions d'un gouvernement réparateur. En aurons-nous la force et le courage ?

Le Seigneur peut éclairer nos esprits, toucher nos cœurs, c'est donc à lui que nous devons recourir avec humilité et confiance. Venez donc vous prosterner au pied des autels, et dans un suprême effort de votre patriotisme et de votre foi, obtenir pour notre pays l'ordre, la paix et l'union.

A ces causes, après en avoir conféré avec nos vénérables frères les Chanoines de notre Cathédrale,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1. — Le lundi, deuxième fête de Pentecôte, le Très-Saint Sacrement sera exposé dans toutes les églises et chapelles de notre diocèse, depuis la messe principale inclusive jusqu'après le Salut.

Art. 2. — Avant la messe, on chantera devant le Très-Saint Sacrement exposé, le *Veni Creator*, et après vêpres, les prières prescrites pour l'oraison de 40 heures, suivies de l'antienne *Sub tuum presidium*, avec les versets et oraison ordinaires, et on terminera par la bénédiction du Très-Saint Sacrement.

LYCÉE DE CAHORS

Compositions du 1^{er} au 6 mai 1871.

- Allemand. — première division.
Thème : 4 Deloncle, F. 2 Pech.
Deuxième division.
id. 4 Planacassagne, 2 Fournié.
Anglais. — Première division.
Thème : 1 Cazaly, 2 Deloncle F.
Deuxième division.
id. 1 Largeau, 2 Du Tillet.
Quatrième.
Français : 4 Fargues, 2 Imberties.
Cinquième.
Calcul : 1 Lavoisot, 2 Dentraygues.
Sixième.
id. 1 Bessières, 2 Juriewicz.
Septième.
id. 1 Bousquet, 2 Castagné N.
Huitième.
Version latine : 4 Verdier, 2 Chambard.
Classe préparatoire. — Première division.
Ecriture : 1 Bonnet, 2 Verdy.

- Deuxième division.
id. 4 Pasquet, 2 Gayet.
Troisième division.
id. 1 Castagné, L. 2 Gatorze.
Enseignement secondaire spécial.
Deuxième année.
Histoire naturelle. 1 Roux, 2 Bouygues.
Première année.
id. 1 Couture, 2 Carlin.
Année préparatoire.
id. 1 Alliet, 2 Deminger.
Le Proviseur, RICHARD.

A cette époque, les variations de température sont brusques ; on passe, dans la même journée du chaud au froid, du sec à l'humide ; d'une atmosphère calme ou tiède, au vent et à l'orage. Ces causes agissent avec d'autant plus d'énergie que nous y sommes admirablement prédisposés, tout notre organisme se ressentant du travail de la nature ; le sang circule avec plus d'activité et nous rend plus impressionnables. Il semble alors que les germes des maladies sont prêts à se réveiller comme les germes des plantes ! Aucun tempérament n'est bien assis, le moindre choc le fait dérailler.

A cette époque, les constitutions sanguines sont plus exposées aux inflammations ; c'est aussi un mauvais temps pour les phthisiques, pour les personnes nerveuses et les cerveaux malades. Les fluxions de poitrine, les bronchites ; les angines sont, au printemps, les maladies les plus fréquentes.

Les préceptes hygiéniques à suivre découlent naturellement de ces données ; nous les énoncerons brièvement.

Ne pas quitter les vêtements d'hiver, du moins pendant les mois de printemps, faire un usage très-moderé des bains, la peau n'étant pas en état de réagir contre le froid extérieur ; entretenir la chaleur des pieds ; ne pas s'exposer aux soirées ordinairement humides, surtout si l'on a les bronches et la gorge susceptibles ; modifier son alimentation en remplaçant une partie des viandes par une partie des végétaux frais de la saison.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 20 au 27 Mai 1871.

Naissances.

Crayssac (Guillaume), rue du moulin St-James.
Miquel (Jeanne), à Cabazat. — Bonnet (Jean), à Laharre. — Delsuc (Emile), naturel, rue Donzelle. — Sadoul (Mélis), à St-Georges.

Mariages.

Arnaudet (Guillaume), boulanger et Sirech (Marie) rebouze. — Labro (Guillaume), cultivateur, et Maury (Marguerite).

Décès.

Brassac (Baptiste), ancien bourellier, 73 ans, rue du four Ste-Barbe. — Sers (Antoine), chapelier, 62 ans, rue Rempart. — Bessières (Marie), veuve Lalbenque, 82 ans, native de Prayssac, (Lot), à l'hospice. — Viala (Elisabeth-Philippe), épouse Escudé, 35 ans, Boulevard Nord. — Gleye (Jean), cultivateur, 70 ans, à Cavanies. — Gausserés (Jean-Baptiste), 2 mois à St-Georges.

Pour la chronique locale : A. Layton.

Variétés

De la forme du Gouvernement.

(Suite et fin).

II. — LA RÉPUBLIQUE.

Aucune loi morale ne condamne cette forme de gouvernement. Plus d'un peuple l'a préférée. Quelques-uns vivent encore sous ce régime. Ce n'est pas chez eux que la religion est moins libre et moins respectée. Le gouvernement républicain n'est donc pas mauvais par lui-même ; il offre certains avantages. Sous certaines conditions, dans certaines circonstances, il peut très-bien convenir à certains peuples ; mais plus que toute autre, cette forme de gouvernement dépend des mœurs, des habitudes, du caractère, du nombre de la population, de la situation et de l'étendue du pays ; à ce point, que telle forme de république, bonne et facile dans un petit pays, est absolument impossible dans un pays tant soit peu étendu. En effet, il n'en est pas de la république comme de la monarchie héréditaire, dont la formule est claire, précise et à la portée de tous ; sous le nom de république, on désigne une multitude de gouvernements très-différents les uns des autres. C'est bien toujours le gouvernement de plusieurs, mais ce n'est pas nécessairement, au contraire, c'est, très-rarement, le gouvernement de tous, et ces plusieurs peuvent appartenir à des classes bien différentes.

Aussi on distingue : 1^o des républiques purement aristocratiques. Telle fut la puissante république de Venise, où quelques familles patriciennes avaient héréditairement tout le pouvoir et disposaient de tout ;

2^o Des républiques dans lesquelles l'aristocratie

domine, mais avec un certain mélange de démocratie ; telle fut la république romaine, où un sénat, composé d'une noblesse héréditaire, avait le principal pouvoir ; où, pendant si longtemps, toutes les hautes charges furent réservées aux patriciens, qui ne pouvaient même pas s'unir par les mariages avec les plébéiens ;

3^o Des républiques représentatives, qui tiennent de la démocratie en ce que le président et les assemblées, du moins les assemblées, sont élus par le peuple, et de l'aristocratie, en ce que ceux qui exercent le pouvoir, qui gouvernent sont, par la force même des choses, régulièrement choisis entre les plus riches et les plus instruits. Telle est la république des Etats-Unis d'Amérique ;

4^o Des républiques démocratiques, dans lesquelles tout le monde élit tous les magistrats, vote les lois, décide les questions de paix et de guerre, juge en dernier ressort les causes qui intéressent l'Etat. Tels furent, jusqu'à un certain point, quelques-uns des petits cantons de la Suisse ;

5^o Des républiques fédératives constituées par l'union de plusieurs Etats conservant leur législation et leur administration particulières, et formant comme autant de petites républiques, unies par certains intérêts et certains devoirs communs, tels sont les Etats-Unis en Amérique, et actuellement la Suisse. La république purement démocratique est absolument impossible chez une grande nation. Comment assembler tout le peuple, discuter devant lui, obtenir une certaine entente parmi ces multitudes ? — Il ne faut pas se laisser tromper par ce qu'on nous raconte des assemblées du peuple à Athènes et à Rome. D'abord, nous l'avons déjà dit, Rome ne fut jamais une république purement démocratique ; Athènes, il est vrai, approcha davantage de cette forme. Mais ce fait-on une juste idée de l'Etat social à Rome et à Athènes ? — Dans ces républiques les citoyens seuls participaient, et encore, à Rome surtout, dans des degrés bien divers, au gouvernement de l'Etat. Or, tous les habitants du territoire de la république n'étaient pas citoyens. D'abord, les esclaves n'avaient absolument aucun droit, objet de commerce, ils étaient considérés comme des choses, leur vie dépendait du caprice du maître. Dans la république romaine, ils formaient les quatre sixièmes de la population ; Athènes comptait 20,000 personnes libres et 400,000 esclaves. Il y avait encore les sujets de la république, incomparablement plus nombreux que les citoyens. Les Italiens, eux-mêmes, et pas tous encore, devinrent citoyens, seulement vers la fin de la république. Encore, même sous les premiers empereurs, le titre de citoyen romain était un titre fort recherché et qu'on payait très-cher. Avons-nous besoin de dire que toutes les élections pour les charges de la république se faisaient exclusivement à Rome, et qu'il fallait être à Rome pour exercer les droits de citoyen. Et combien on se tromperait si on croyait que l'égalité régnait parmi tous ces citoyens romains. Les patriciens, les sénateurs, les chevaliers conservèrent toujours de grands privilèges, et, tandis qu'un petit nombre possédait des fortunes immenses, la multitude ne possédait rien, ou presque rien. A une époque où les historiens attribuent à Rome une population de plusieurs millions d'habitants, Cicéron se demandait s'il y avait à Rome deux mille personnes possédant quelque chose. La foule était nourrie à peu près par l'Etat. Dans les temps moderne, la forme purement démocratique a été mise en pratique ; seulement dans quelques villes, dans quelques très-petits cantons, et, encore, avec plus ou moins de restriction. La Commune de Paris, elle-même, qui se donne comme essentiellement démocratique, n'a pas songé à laisser l'exercice du pouvoir entre les mains des citoyens, même d'une seule ville ; elle s'est constituée immédiatement en gouvernement représentatif. Et depuis elle le décrie, elle administre, elle distribue les charges et les emplois sans s'inquiéter d'interroger même la fraction minime qui l'a élue.

Nous n'avons pas à nous occuper de la république aristocratique, personne n'oserait dire qu'il y songe. De toutes les formes de gouvernement, c'est celle qui rencontrerait la plus énergique répulsion.

La république fédérative peut-elle nous convenir en présence des puissances monarchiques qui sont à nos portes ? — D'ailleurs, avant de se fédérer, il faut exister. — Il ne peut être question pour nous que de la république unitaire et représentative, avec une ou deux assemblées. Encore le pays est-il trop vaste, l'administration trop étendue, et nos voisins trop puissants pour que les assemblées retiennent l'exécution et l'administration. Il faut nécessairement un pouvoir exécutif, président ou consul, n'importe le nom, avec d'assez larges attributions et une certaine liberté d'action.

Nous voudrions pouvoir signaler en faveur de cette forme de gouvernement, des avantages réels, incontestables ; nous le reconnaissons, c'est le point difficile de notre tâche. Sans doute, et c'est le côté séduisant de cette forme de gouvernement, il est difficile de nier qu'elle semble favoriser davantage certaines libertés et une certaine égalité ; mais on ne peut pas nier, non plus, que certaines libertés, et les plus positives, les plus pratiquement utiles ne soient tout aussi à l'aise avec la monarchie, qui, du reste, supporte l'égalité et toutes les autres libertés dans un degré bien suffisant pour donner satisfaction à tous les vrais intérêts des peuples. — Or, à côté de ces avantages si peu décisifs, surtout au point de vue pratique, on doit signaler de graves inconvénients, inhérents au principe de ce gouvernement. En effet, la mobilité est le caractère propre du principe de ce gouvernement ; sous peine de tomber dans une espèce d'aristocratie ou même de monarchie plus ou moins franches et décidées, il faut que les pouvoirs changent souvent de main, et soient soumis à de fréquentes élections.

Eh bien ! cette mobilité est pleine d'inconvénients : 1^o Elle rend les alliances difficiles et incertaines ; 2^o Le changement dans les personnes amène souvent le changement dans la manière de voir ; la politique n'a plus cette suite, cette unité si nécessaires, surtout en face de peuples puissants chez lesquels les hommes ne changent, pour ainsi dire, qu'à demi, revivent dans leurs successeurs et leur transmettent leurs plans et leurs idées comme un héritage respectable et respecté ;

3^o Les compétitions pour un pouvoir qui semble offert à tous, et auxquels tous ont droit d'aspirer,

absorbent la meilleure partie de l'activité, soit de ceux qui veulent conserver l'autorité dont ils jouissent déjà, soit de ceux qui veulent en obtenir la possession ; on se préoccupe des moyens de se conserver le pouvoir ou de l'acquiescer, plus que de ceux de le bien exercer ou de s'en rendre digne ; bien plus, ces compétitions du pouvoir agitent, divisent, allument des haines funestes, font naître des factions, des partis qui se poursuivent et se déchirent, sans souci des intérêts du pays ;

4^o Cette mobilité amène peu à peu la corruption du principe lui-même, — et conduit à l'extrême opposé. — On perd le respect pour une autorité qu'on voit passer de main en main, si souvent et avec tant de facilité pour une autorité, qui, chez un peuple riche, nombreux, plus ou moins commun, devient trop souvent le partage des moins dignes et comme l'apanage des intrigants et des ambitieux ; les uns s'indignent et s'irritent contre leur propre ouvrage, les autres éprouvent le désir d'avoir, eux aussi, leur part de pouvoir et de fortune ; comme nous le disions tout à l'heure, les factions se forment, les partis se lèvent, il faut attirer les masses, ou multiplier les moyens de séduction, on promet des impossibilités, on excite d'irréalisables désirs, bientôt s'est l'anarchie, — et de l'anarchie au despotisme, la distance n'est pas grande ; — les faits le démontrent et on ne réfute pas les faits.

Nous n'avons pas dit encore comment son principe conduirait, en quelque sorte ce régime à la partialité : — dans ce système tout se résout définitivement dans une question de nombre ; on s'accoutume facilement à ne respecter que le nombre, à le regarder comme la dernière raison de la justice et du droit ; dès-lors, on est disposé à favoriser quiconque donne l'appoint de son vote. Aussi, qu'on ne pense pas que ce régime mette à l'abri de la tyrannie ! On a dit que la pire tyrannie était celle des assemblées. Combien de personnes n'oseraient pas prendre, encore moins exécuter une décision, en faveur de laquelle elles n'hésiteront pas à émettre leur vote quel tyran, même dans ces temps où l'Evangelisme n'avait pas éclairé les esprits et radouci les mœurs, fit peser sur les peuples une tyrannie comparable à celle de la Convention ?

Toute l'histoire confirme ces trop rapides aperçus.

— A Rome, l'aristocratie domine d'abord, à peu près exclusivement, et, néanmoins on a souvent besoin de recourir au remède suprême de la dictature. — La République étend son empire, les richesses affluent, les mœurs antiques se corrompent, l'aristocratie perd du terrain, le peuple s'élève, les factions se forment, les guerres civiles éclatent, les proscriptions font couler à flot le sang le plus illustre, et, enfin, poussés par le flot démocratique, les Césars montent sur le trône, où, adores jusqu'au moment où le glaive d'un conspirateur leur enlève l'empire avec la vie, ils exercent, sur ces fiers romains, une autorité dont le despotisme dépasse tout ce que nous pourrions imaginer. Athènes voit souvent le pouvoir passer dans les mains de quelque citoyen plus hardi ou plus habile, et finit par devenir une proie facile pour la Macédoine monarchique, et l'aristocratie Rome. Florence, depuis longtemps, était une dure oligarchie ; Florence finit par devenir le domaine des heureux Médicis. — Nous avons vu les cantons primitifs de la Suisse succomber dans leur lutte pour maintenir leur souveraineté cantonale contre les atteintes et les empiétements du pouvoir fédéral ; nous avons été plus récemment encore les témoins de la lutte terrible qui a mis, à deux doigts de leur perte, les Etats-Unis d'Amérique, — et coûté une douzaine de milliards de dette, et plusieurs centaines de mille hommes, tombés sur les champs de bataille, ou enlevés, par la maladie, dans les camps. Et pourquoi ? Le Nord, majorité, pesait sur le Sud minorité.

Jusqu'à l'expérience du régime républicain n'a pas été heureuse en France. — Deux fois ce régime a été en vigueur chez nous, pendant une durée de 15 siècles, nous en avons joui une quinzaine d'années. — Chaque fois, il a marqué son passage par des oppressions et des désordres ; chaque fois il a abouti à l'empire, l'empire à l'invasion et à des pertes de territoire. Nous ne parlons pas de ce qui s'est passé depuis le quatre septembre, de ce qui se fait encore ; jusqu'à ce moment l'essai ne se montre pas séduisant.

A quelques-uns, nous paraîtrions bien sèveres pour la République, et, cependant, nous ne sommes pas hommes de parti, nous ne voulons qu'une chose, le bien du pays ; mais, nous le disions en commençant, nous ne pouvons pas changer la nature des choses et détruire l'histoire. Nous ne demandons qu'une chose, une seule chose, — qu'on examine avec calme, de sang froid ; qu'on se tienne en garde contre l'enthousiasme sans motif et la haine sans raison ; qu'on ne se contente pas d'un coup d'œil jeté à l'aventure ou d'une déclamation sans preuves et sans faits, qu'on aille au fond des choses.

La question en vaut la peine : il n'en est pas de plus grave pour une nation : dans notre situation, d'ailleurs, nous avons un si grand besoin d'aller à coup sûr ! Il est si urgent pour nous de trouver l'ordre et la paix ! Nous devons nous hâter de prendre le chemin le plus court et le plus sûr pour arriver à ce but nécessaire. — La France vaut bien la peine qu'on ne la soumette pas à des expériences douteuses, à des essais pleins de péril.

Un de vos abonnés.

Dernières nouvelles

(Service spécial du Journal du Lot).

Versailles, 26 mai.

Nous nous sommes rendus maîtres, dans la journée d'hier, du Panthéon, de la Halle aux vins, de la gare de Lyon, de la gare d'Orléans et de Mazas. Nous avons occupé cette nuit le quartier Mouffetard et la barrière d'Italie en faisant 600 prisonniers.

Les insurgés occupent encore la place de la Bastille, Bercy, Charonne, Ménilmontant et Belleville. Ils occupent, en outre, les Buttes-Chaumont qui sont leur plus forte position, et d'où ils continuent à lancer sur tout Paris des bombes à pétrole, ce qui occasionne de nouveaux incendies. Le maréchal Mac-Mahon concentre ses forces de ce côté, et nous ne tarderons pas à être maîtres de ce point. Les troupes ont attaqué la place de la Bastille ce matin.

Nous avons occupé hier les forts de Bicêtre et de Montrouge et la redoute des Hautes-Bruyères. Le seul fort qui était encore au pouvoir des insurgés était le fort d'Ivry. Les insurgés l'ont fait sauter hier au soir, après l'avoir évacué.

Voici la liste des édifices atteints par l'incendie :

- Les Tuileries,
- La bibliothèque du Louvre,
- L'Hôtel-de-Ville,
- Le ministère des Finances, rue de Rivoli,
- Hôtels placés entre la rue Castiglione et la rue d'Alger,
- La rue Royale, du côté du faubourg Saint-Honoré,
- La préfecture de police,
- Le palais de Justice,
- L'hôtel de la Caisse des dépôts et consignations,
- Le Palais royal (partie occupée autrefois par le prince Napoléon),
- Le Conseil d'Etat.
- La Cour des Comptes,
- La Chancellerie de la Légion d'honneur,
- La caserne du quai d'Orsay et les maisons avoisinantes,
- Plusieurs hôtels du faubourg Saint-Germain,
- Les grands magasins du Louvre,
- La maison faisant l'angle de la rue de Rivoli et celle du Louvre, occupée par la maison Botot,
- L'intendance militaire de la rue de Grenelle-Saint-Germain,
- Le ministère de la guerre,
- L'École d'état-major, rue de Grenelle,
- L'École des mines,
- Le Mont de Piété.

D'après le *Français*, entre les Tuileries et l'Hôtel-de-Ville, toutes les maisons entre la rue de Rivoli et le quai seraient en feu. On croit qu'il y a sous les ruines des victimes sans nombre.

Les insurgés tirent des coups de canon dans les égouts pour ébranler les maisons et les détruire.

Les monuments qui sont intacts jusqu'à présent sont : l'Elysée, l'Odéon, le Panthéon, la bibliothèque Ste-Geneviève, Notre-Dame, St-Sulpice, Ste-Clotilde, les Invalides, l'École militaire, l'Arc-de-Triomphe de l'Etoile (quelques bas-reliefs ont été profondément atteints), le palais de l'Industrie, l'église St-Augustin, la Madelaine, les ministères de la marine, des finances et de l'intérieur (place Beauveau), la Trinité, le nouvel Opéra, l'ancien Opéra, la bibliothèque de la rue de Richelieu, la Banque de France, la Bourse, l'école des Beaux-Arts.

Quelques journaux annoncent que le ministère des Travaux publics, la Monnaie, le Cré-

dit Foncier, la Sainte-Chapelle, l'église Saint Eustache auraient été brûlés ; ces monuments ont pu être préservés et nous apprenons qu'aucune église n'a été atteinte. Nous ignorons encore si le Luxembourg a été entièrement préservé. L'explosion que nous avons signalée de ce côté serait celle d'un dépôt de poudre établi dans le jardin du Luxembourg, près de l'école des Mines ; le palais du Luxembourg n'aurait pas sauté.

Plusieurs journaux annoncent le massacre des otages dans les prisons et l'assassinat de l'archevêque de Paris.

Raoul Rigault a été fait prisonnier hier et immédiatement fusillé. Dombrowski a été également fusillé ainsi que Jules Vallès, Amoureux, Brunet, Parisel, Lefrançais, Bousquet et plusieurs autres chefs de l'insurrection.

L'arrestation de Delescluze, Félix Piat, Cluseret et Ranvier n'est pas encore confirmée.

On parle en outre de l'arrestation de Vermorel et du rédacteur du Père Duchêne.

La mère de Delescluze a été arrêtée. Cette arrestation a amené, dit la *France* la saisie de papiers importants qui permettraient de mettre la main sur les ramifications de la Commune tant à Paris qu'en province. L'examen de ces papiers aurait, dit-on, révélé que les malheurs accumulés sur Paris ne sont rien encore auprès de ceux qu'aurait préparés à la France le triomphe des hommes de l'Hôtel-de-Ville. L'énergie déployée par le gouvernement a seule déconcerté l'exécution du complot qui devait livrer plusieurs départements aux anarchistes.

Le bruit de l'arrestation de Courbet s'est répandu ; nous n'en avons pas la confirmation. On raconte qu'amené à Versailles, il se serait empoisonné.

Le citoyen Gaillard père, blessé, a été amené prisonnier à Versailles. On dit qu'il aurait tiré un coup de pistolet à un gendarme et qu'on l'aurait fusillé.

On amène constamment de nouveaux prisonniers à Versailles ; On remarque parmi eux beaucoup de femmes.

On assure que le maréchal Mac-Mahon a adressé hier aux insurgés une dernière sommation, leur déclarant que tous ceux qui seront pris les armes à la main seront désormais fusillés.

Il se confirme que tous les gouvernements ont décidé de ne pas considérer comme refuges politiques les misérables auteurs des horreurs commises à Paris. M. d'Amthorn a fait hier une déclaration dans ce sens à la chambre des représentants de Bruxelles.

On a appris dit la *France*, qu'une partie des précieuses collections de M. Thiers déposées aux Tuileries, lors du déménagement de son hôtel, ont été détruites dans l'incendie du palais ; c'est une grande perte comme valeur matérielle aussi bien que comme valeur artistique qui vient s'ajouter au désastre.

La rue du Bac est en feu des deux côtés du quai et de la rue de Verneuil.

M. Claude, chef du service de sûreté. M. Thomas de Colligny, commissaire de police et un de ses confrères, viennent d'arriver à Versailles.

Ces messieurs, dit le *Gaulois*, sont parvenus à s'échapper des mains des gredins qui les retenaient, grâce à l'arrivée de nos troupes. Ils se sont sauvés au moment où on les conduisait dans une fonderie de canons du quartier de Vaugirard, sise boulevard des Fourneaux, et dans la cour de laquelle on allait les fusiller.

L'enterrement du commandant Poulizac, tué mercredi à Paris, a eu lieu hier, à Versailles.

On lit dans le *Français* :

« L'administration centrale des postes doit quitter Versailles, samedi, pour se réinstaller à Paris.

« La commission des quinze a été reçue aujourd'hui par M. Thiers et en a reçu les déclarations les plus satisfaisantes au sujet du désarmement immédiat de la garde nationale de Paris. Comment se fait-il alors que l'on continue à Paris de réarmer certains bataillons. C'est probablement M. Jules Ferry qui justifie ainsi la confiance et les éloges de M. Thiers. »

Le *Paris-Journal* annonce que le maréchal Mac-Mahon s'oppose à ce qu'aucun journal repaïsse dans Paris jusqu'à nouvel ordre.

C'est à la Bourse qu'a eu lieu aujourd'hui le plus grand nombre des exécutions des insurgés pris les armes à la main. On attachait aux grilles ceux qui voulaient résister. Il y en a eu aussi au séminaire Saint-Sulpice.

On désigne pour remplacer M. Jules Ferry, MM. Denormandie, Szy ou Cochin.

La *Liberté* dément que Félix Pyat et Pascal Grousset aient réussi à passer en Belgique.

Le *Soir* apprend que les insurgés privés de toute communication avec les centres d'approvisionnement, sont presque totalement dépourvus de vivres et de munitions.

Paris, 26 mai.

L'aspect de Paris est épouvantable, les habitants terrifiés, se sont enfermés chez eux ; les rues où il n'y a point de combat ressemblent à un immense cimetière. Dans d'autres, des cadavres ne sont pas encore relevés. Mais cela est assez rare, l'autorité militaire ayant donné à cet égard les plus sévères instructions.

Les flammes qui s'élèvent au-dessus des maisons, la fumée qui court en tourbillon, le canon et la fusillade qui grondent, les ruines accumulées partout serrent horriblement le cœur.

Des députés, revenant de Paris ne pouvaient retenir leurs larmes dans les couloirs de la Chambre, en essayant de faire une description de ce navrant tableau.

S'il est vrai qu'il ne reste du Louvre que la colonnade, nos musées sont à peu près perdus. Ces galeries ne contiennent, en effet, que les sculptures assyriennes et égyptiennes, le musée des souverains et quelques collections de tableaux peu importants.

Mais nous croyons savoir qu'avant l'investissement de Paris, les tableaux et les objets les plus précieux du Louvre avaient été emballés et expédiés à Brest, et que les statues avaient été mises à l'abri du bombardement.

On se rappelle d'ailleurs, que lorsque les Prussiens voulurent visiter les galeries du Louvre, le général Vinoy leur fit observer « que la plupart des tableaux avaient été retirés et que les cadres seuls étaient en place. »

Il est donc plus que probable que ces richesses artistiques n'ont pas été replacées dans des musées du Louvre.

Une dépêche télégraphique, parvenue au ministère de l'intérieur, annonce à M. Picard que de nouvelles armes, en grande quantité, et une batterie de canons, ont été découvertes à Marseille et saisies.

L'ex-empereur, dit un journal, continue à être en Angleterre l'objet d'un intérêt qui va sans cesse en grandissant. Il reçoit en ce moment de nombreuses visites, et parmi les visiteurs on compte le baron de Brunnow, ambassadeur de Russie, et le chevalier Cadorna, ministre d'Italie.

Parmi les prisonniers amenés à Versailles, on compte déjà un grand nombre d'Allemands ; plusieurs pris, les armes à la main, ont été immédiatement passés par les armes. Ces misérables avaient l'audace de faire valoir leur nationalité prussienne, disant que leur mort serait un cas de guerre entre la Prusse et la France.

D'après une correspondance de Berlin, adressée à l'*Echo du Parlement* de Bruxelles, 16,000 prisonniers français ont succombé en Allemagne pendant leur captivité, en partie à des blessures, une autre partie plus considérable, aux maladies. A Magdebourg, il en est un sur vingt.

DERNIÈRE HEURE

Nous apprenons à l'instant que Mgr Darboy est sauvé et que les autres otages ont été transférés par les insurgés, de Mazas à la prison de la Roquette.

Pour tous les extraits et articles non signés A Layton

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

DE CAHORS A LIBOS.

tabl. 1	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Cahors. — Départ	6h »	12h25	5h40 ^s
Mercuès	6 18	12 47	5 56
Parnac	6 33	1 7	6 9
Luzach	6 43	1 20	6 1
Castelfranc	7 2	1 43	6 36
Puy-l'Evêque	7 17	2 1	6 49
Duravel	7 32	2 46	6 59
Fumel	7 54	2 42	7 19
Monsempron-Libos. — Arrivée	8 1	2 49	7 26

Prix des places.

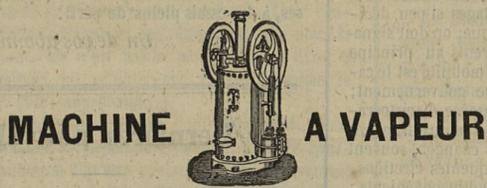
de Cahors à :	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.
Libos	8.80 f	4.35 f	3.20 f
Puy-l'Evêque	3.70	2.75	2.05
Villeneuve-sur-Lot	8.60	6.45	4.75
Bordeaux	20.80	15.35	12.20
Agen	10.65	8. »	5.85
Montauban	11. »	8. »	6. »
Toulouse	16.70	12.30	9.15
Aurillac	29.30	21.45	15.50
Paris	73.70	55.33	40.55
Cett	41.35	30.75	22.70

DE CAHORS A MONTAUBAN & VICE-VERSA

LIBOS.	Arrivées de Cahors (Voir tableau 1)	Départs
AGEN.	Arr. 9h25	10h28
	Dép. 11h25	11h20
MONTAUBAN	Arr. 4h33	12h43
	Dép. 12h43	3h05
AGEN.	Arr. 1h36	5h11
	Dép. 2 »	6h10
LIBOS.	Arr. 3 »	7h36
	Départs pour Cahors (Voir tabl. 2)	

DE CAHORS A PARIS

LIBOS.	Arrivées de Cahors (Voir tableau 1)	Départs
PÉRIGUEUX.	Arr. 8h9	3h3
	Arr. 11h56	5h42
	Dép. 1h40	6h10
LIMOGÈS.	Arr. 4h31	8h21
	Dép. 4h55	8h30
ORLÉANS.	Arr. mi43	2h38
	Arr. mi55	2h16
PARIS	Arr. 3h50	4h39
	Dép. 4h40	7h45



MACHINE A VAPEUR

INEXPLOSIBLE

Livrée et montée à domicile. GARANTIE

H^{TE} MARINONI

67, RUE DE VAUGIRARD, 67

PARIS.

MASTIC

DE L'ARBORICULTEUR DE DULAC

Pour greffer à froid et cicatriser les plaies et blessures des arbres et arbustes.

S'applique à froid avec la pointe d'un couteau.

Une mention très honorable a été accordée à l'inventeur au Concours régional de Guéret, en 1869.

Prix de la boîte : 60 centimes.

Se trouve à la pharmacie Lacombe, à Cahors.

AU VRAI MACARONI ITALIEN.

L'ancienne maison Gambetta, rue du Lycée, à Cahors, a l'honneur d'aviser sa nombreuse clientèle, qu'elle s'est mise en rapport direct avec un de ses compatriotes, fabricant de Pâtes d'Italie, qui lui expédie de Gènes les Macaronis, Vermicelles, petites Pâtes de diverses façons, Riz, bien supérieurs à ceux qui se fabriquent en France. — Les goûter pour s'en convaincre. — Huile d'olive.

Assortiments de Vases à fleurs et à orangers de toutes dimensions. — Tuyaux en terre cuite pour lieux d'aisance et conduits d'eau. — Le tout à des prix modérés.

Une Compagnie d'assurances contre l'incendie, la grêle et la mortalité des bestiaux, demande un directeur pour le département du Lot. Traitement fixe et remises avantageuses.

S'adresser à M. LE BELLEC, rue Sainte-Catherine, 107, Bordeaux.

BAINS DUTIVOLI

MM^{elles} CHAMBARD, ont l'honneur de prévenir le public qu'elles ont succédé depuis le 1^{er} avril à M^{me} BONAROUS pour l'établissement des Bains.

Confortable et propre y sont assurés comme par le passé.

M^{lles} CHAMBARD n'abandonnent point les dentelles.